

GUIDE SUR LES PROBLÈMES PULMONAIRES POTENTIELS LIÉS À L'ADMINISTRATION DE PR ENHERTU® À L'INTENTION DU PATIENT (pneumopathie interstitielle/pneumonite)

Le présent guide à l'intention du patient a été conçu pour vous aider à reconnaître les symptômes de problèmes pulmonaires pouvant survenir pendant un traitement par ENHERTU (trastuzumab déruxtécan).

Veuillez le lire avant de commencer à recevoir ENHERTU et avant chaque perfusion.

Vous y trouverez une carte portefeuille à garder sur vous et à montrer à chaque professionnel de la santé que vous consultez (par exemple, si votre professionnel de la santé habituel n'est pas disponible ou que vous êtes en voyage).

Le guide ne comprend pas tous les renseignements au sujet d'ENHERTU. Discutez avec votre professionnel de la santé de votre maladie et de votre traitement et demandez-lui si de nouveaux renseignements sur ENHERTU sont disponibles.

Ce document a été élaboré par AstraZeneca dans le cadre du plan de minimisation des risques associés à ENHERTU. Il n'est pas destiné à être utilisé à des fins promotionnelles.

Problèmes pulmonaires potentiels majeurs pouvant survenir en lien avec votre traitement

Des problèmes pulmonaires ont été signalés avec ENHERTU. Certains peuvent être graves, mettre la vie en danger ou causer la mort. Ces problèmes pulmonaires sont souvent regroupés sous le terme pneumopathie interstitielle ou pneumonite. Il est important de détecter et de traiter de façon précoce les problèmes pulmonaires afin de réduire le risque d'effets secondaires graves qui peuvent mettre la vie en danger.

Il est important d'aviser immédiatement votre professionnel de la santé si vous présentez l'un des signes ou symptômes suivants de problèmes pulmonaires :

- Toux
- Difficulté à respirer ou essoufflement
- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'autres troubles respiratoires (p. ex. oppression thoracique, respiration sifflante)

Consultez immédiatement votre professionnel de la santé, par téléphone ou en personne, ou rendez-vous au service des urgences le plus près si vous présentez tout signe ou symptôme pulmonaire décrit dans ce guide. L'obtention immédiate de soins médicaux pourrait empêcher ces troubles de s'aggraver.

Si des problèmes pulmonaires apparaissent, votre professionnel de la santé pourrait les traiter en prescrivant des corticostéroïdes. Votre traitement par ENHERTU pourrait aussi être retardé ou complètement arrêté si des problèmes pulmonaires se manifestent pendant votre traitement.

Avant l'instauration du traitement par ENHERTU

Mentionnez à votre professionnel de la santé :

- Tout problème pulmonaire, rénal, cardiaque ou sanguin (faible nombre de globules sanguins) actuel ou antérieur, surtout si vous avez des antécédents de problèmes pulmonaires, entre autres une inflammation des poumons connue sous le nom de pneumopathie interstitielle.
- Tout autre problème médical dont vous souffrez ou dont vous avez souffert par le passé.
- Tous les produits de santé que vous prenez, y compris les médicaments sur ordonnance ou en vente libre, les vitamines, les minéraux, les suppléments naturels et les produits de médecine douce. Vous devrez connaître le nom des médicaments que vous prenez. Conservez une liste de ces médicaments et présentez-la à votre professionnel de la santé lorsque vous recevez un nouveau médicament.

Le présent guide ne vise pas à remplacer les conseils que votre professionnel de la santé pourrait vous donner sur votre maladie ou votre traitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Consultez la version intégrale de la monographie, rédigée à l'intention des professionnels de la santé, qui renferme les Renseignements destinés aux patients. Vous pouvez l'obtenir sur le site Web de Santé Canada (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/base-donnees-produits-pharmaceutiques.html>), sur le site Web du fabricant (www.astrazeneca.ca), ou encore en appelant au **1-800-461-3787**.

Déclaration des effets secondaires

Vous pouvez déclarer à Santé Canada les effets secondaires soupçonnés :

- en consultant la page Web sur la déclaration des effets secondaires (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/declaration-effets-indesirables.html>) pour savoir comment faire une déclaration en ligne, par courrier ou par télécopieur; ou
- en composant le numéro sans frais 1-866-234-2345.

REMARQUE : Si vous désirez obtenir des renseignements sur la prise en charge des effets secondaires, veuillez communiquer avec votre professionnel de la santé. Le Programme Canada Vigilance ne fournit pas de conseils médicaux.

Carte portefeuille du patient

- Vous rappelle les principaux symptômes de problèmes pulmonaires qui doivent être signalés immédiatement au professionnel de la santé
- Contient les coordonnées de votre professionnel de la santé traitant
- Informera les autres professionnels de la santé que vous prenez ENHERTU

Gardez toujours la carte portefeuille sur vous et montrez-la à chaque professionnel de la santé que vous consultez (par exemple, si votre professionnel de la santé habituel n'est pas disponible ou que vous êtes en voyage).